

# Sinistre clôtures vétusté

# Par Piloupilou, le 11/04/2017 à 20:08

#### Bonsoir

Voilà j ai eu un sinistre de clôtures I expert est passé à chiffré le montant des dommages à 5967.50 € avec une vétusté de 895.12 € et une franchise de 421.15 €

Le devis étant de 6319.50 €

Si on fait nous même le démontage des clôtures existantes le prix serait baissé de 650 € HT ce qui nous reviendrait à payer de nôtre poche 59€ au lieu de 773.15 (5967.50-(franchise)421.15)

Ma question est donc:

L artisan faisant donc une facture 5604.50 celle-ci étant donc moindre que le devis allons nous quand même percevoir les 815.12€ de vétusté après remise de la facture à l assurance nous sommes assuré à prix du neuf

J espère avoir été clair

Bien cordialement

Par chaber, le 11/04/2017 à 20:50

bonjour

Quelle est la cause de ce sinistre "clôtures"?

Par Piloupilou, le 11/04/2017 à 21:16

**Bonsoir** 

Événements climatiques vents à plus de 107km/h

Cordialement

#### Par chaber, le 12/04/2017 à 07:39

bonjour

la facture, 5604.50€, étant moindre que l'indemnisation prévue par l'expert, 5967.50 €, il y a un gros risque que l'assureur ne vous règle qu'une partie de la vétusté

### Par Piloupilou, le 12/04/2017 à 08:35

# **Bonjour**

le prix prévue par l'expert est de 5967.50 mais il y la franchise de 421.15 € donc l'assurance devrait me régler 5546.35 €

L artisan me demande 6319.50 c'est sûr cette somme que l'expert c'est basé pour calculer le montant

mais si on retire I enlèvement ca nous reviendrait à 5604.50€ la facture est moindre mais tjrs au dessus du montant qui est prévu d être remboursé par I assurance (5546.35)

Donc à combien pensez vous que l'assurance diminuera la vétusté

Cordialement

#### Par chaber, le 12/04/2017 à 09:42

[citation]le prix prévue par l'expert est de 5967.50 [/citation]C'est le montant de votre indemnisation par l'assureur et non le devis initial de 6319.50€

[citation]L artisan faisant donc une facture 5604.50 [/citation]l'assureur va se baser sur cette facture inférieure de 6.4% à l'indemnisation.

Il est probable que l'assureur va déduire ce taux sur la vétusté qui reste due

# Par Piloupilou, le 12/04/2017 à 10:15

Merci bcp pour vos réponses cela m aide Je vous souhaite une bonne journée Encore merci Cordialement